



SC GIÈRES BASKET

ADHÉSION 2018-2019

09.53.45.38.61 - basket.gieres@gmail.com - www.sc-gieres.com

Le SC Gières Basket est une association loi 1901, qui vit pour et par ses adhérents. La vie du club nécessite l'implication de chacun de ses adhérents (entraîneurs, dirigeants, joueurs et parents) et le suivi de quelques principes élémentaires afin de garantir l'épanouissement de chacun et la pérennité de l'association. Avant de remplir les documents d'adhésion, nous vous remercions de prendre connaissance de la charte ci-dessous.

ENGAGEMENTS DU JOUEUR

- Etre licencié pour pouvoir participer aux entraînements et matchs.
- Etre présent aux entraînements, respecter les horaires et ne pas perturber le bon fonctionnement de la séance.
- S'engager à participer aux matchs à domicile ET à l'extérieur afin de ne pas pénaliser le groupe.
- Informer l'entraîneur d'une éventuelle absence pour un match à venir. Les joueurs (euses) retenue(s) pour le week-end seront annoncé(e)s par l'entraîneur au plus tard lors du 2e entraînement de la semaine précédent le week-end. A la suite d'absences répétées aux compétitions et/ou entraînements, l'entraîneur peut refuser la présence du licencié pendant la période qu'il définira.
- Accepter les choix et décisions de l'entraîneur.
- Pour les rencontres à l'extérieur, s'organiser pour les déplacements afin d'avoir le nombre suffisant de véhicules.
- Aider au minimum 3 fois dans la saison à la table de marque pour le chronomètre, l'E-marque ou le rôle de Délégué de club (pour les majeurs) lors des matchs du week-end à domicile selon un planning organisé par l'entraîneur et/ou le club. En cas d'empêchement, le joueur se charge de se faire remplacer et informer le coach du nom de son remplaçant. Si cela n'est pas fait, le Conseil d'Administration sera dans l'obligation de pénaliser l'équipe qui joue en désignant des joueurs de celle-ci pour assurer la table de marque.
- Adopter un comportement irréprochable et faire preuve de respect envers son coach, les autres membres du club, le public, les arbitres, et les membres de son équipe et équipes adverses. Veiller à donner une bonne image du club.
- Participer et aider à l'organisation des manifestations.
- Prévoir un goûter pour la fin des matchs à domicile et en assurer la distribution auprès des joueurs des 2 équipes. Prendre en charge le nettoyage et le rangement à la fin du goûter.
- Prendre soin des installations sportives et du matériel mis à disposition, aider l'entraîneur à ranger le matériel, veiller à garder propre les vestiaires et terrain (et bancs) lors des matchs mais aussi lors des entraînements.
- Assumer financièrement toute dégradation de matériel ou de locaux.
- Assumer les pénalités financières imputées par la Fédération dues à un comportement incorrect lors d'un match.

ENGAGEMENTS DU PARENT

- Fournir, le plus tôt possible, tous les documents nécessaires à l'inscription de son enfant afin qu'il soit licencié et puisse participer aux matchs dès le début du championnat.
- Informer le plus tôt possible le coach de l'absence programmée de son enfant à un match ou à l'entraînement.
- Prendre connaissance des informations envoyées par le club (mail, courriers) ainsi que les informations mises en ligne sur le site internet.
- Avoir un comportement exemplaire en respectant l'ensemble des acteurs du basket : joueurs, coaches, arbitres, dirigeants, supporters... aux entraînements comme aux matchs. L'image du club en dépend !
- Favoriser les encouragements et les paroles positives.
- S'abstenir d'intervenir dans les décisions sportives prises par l'entraîneur et l'arbitre.
- Ne jamais tenter de régler des problèmes par soi-même mais en référer à l'entraîneur et aux dirigeants.
- Respecter l'aire de jeu : ne jamais pénétrer sur le terrain pendant les matchs comme les entraînements.
- Fournir un goûter pour les rencontres à domicile et en assurer la distribution auprès des joueurs des 2 équipes ainsi que le rangement à l'issue de celui-ci.
- Participer au co-voiturage pour accompagner son enfant mineur aux matchs à l'extérieur selon une organisation mise en place entre parents.
- S'impliquer au sein du club : participer et venir en aide en tant que bénévole lors des différentes manifestations organisées par le club.

ENGAGEMENTS DE L'ENTRAINEUR

- Se conformer au projet sportif du club et respecter les directives qui sont données par le pôle technico-sportif.
- Assurer les entraînements durant toute la saison (septembre à juin). En cas d'empêchement, trouver un remplaçant et en informer le responsable technico-sportif.
- Avoir une attitude irréprochable, un comportement exemplaire sur le terrain et en-dehors. Assumer les pénalités dues à un comportement incorrect en tant que coach lors d'un match.
- Prendre connaissance du règlement de la catégorie entraînée, des informations et documents transmis par le club.
- Apporter ses connaissances en matière de basket aux joueurs de l'équipe.
- Aider à faire progresser TOUS les joueurs, selon un plan d'apprentissage, projet sportif et en fonction des lacunes observées.
- Avoir un esprit de solidarité avec les autres entraîneurs du club.
- Etre ponctuel aux entraînements et aux rendez-vous donnés aux joueurs.
- Encourager un esprit de groupe et avoir une attitude positive.
- Assumer la responsabilité du matériel mis à disposition par le club.
- Prendre soin des installations et vérifier les fermetures des portes et fenêtres à la fin de chaque entraînement.
- Prévenir les dirigeants du club en cas de dysfonctionnement quelconque du matériel ou des installations.
- Organiser les déplacements de son équipe avec l'aide des parents : mettre en place des roulements, s'assurer d'avoir suffisamment de véhicules, disposer de toutes les licences, maillots et de la clé USB avant chaque match.
- Gérer les rencontres à domicile avec l'aide des parents en demandant des goûters aux joueurs pour les fins de matchs.
- Mettre en place en début de chaque phase un tableau nominatif pour désigner les joueurs qui devront assurer la table de marque (chrono, e-marque et délégué pour les majeurs) pour les matchs à domicile. Celui-ci sera transmis au responsable technico-sportif.
- Collaborer activement avec les dirigeants et le pôle technico-sportif : participation aux réunions du pôle technico-sportif et aux différentes manifestations du club.
- Relayer activement les messages des dirigeants du club.

ENGAGEMENTS DU DIRIGEANT, DU CLUB

- Assurer la gestion et l'organisation du club sur toute la saison : créer des licences FFBB aux joueurs, mettre en place des plannings d'entraînements, stage, championnats, encadrer les entraîneurs qui sont pour la plupart bénévoles...
- Veiller au respect des principes du club : plaisir de jouer, esprit d'équipe, fair-play, esprit associatif, entraide, convivialité, respect.
- Veiller au respect des locaux qui sont mis à disposition par la commune.
- Fournir et mettre le matériel et l'équipement nécessaires à disposition pour la pratique du basket-ball.
- S'assurer que les entraîneurs aient toutes les informations pour prendre en charge une équipe.
- Communiquer les informations aux licenciés et leurs parents par tous les outils possibles : mails, site internet, réseaux sociaux, affichage, documents distribués...
- Veiller à la bonne santé financière du club et mettre en place toutes les actions nécessaires pour équilibrer le budget.
- Organiser et encadrer les manifestations nécessaires au budget de fonctionnement du club.
- Etre présent lors des rencontres à domicile, selon un planning mis en place, afin de superviser le bon déroulement de l'organisation. Prendre les décisions nécessaires en cas de dysfonctionnement.
- Intervenir auprès des équipes, joueurs pour régler des conflits, dégradations... et selon les situations, prendre des mesures de sanction.
- Avoir une attitude irréprochable, respecter les joueurs et ceux de l'équipe adverse, les coachs, le public, ainsi que les arbitres.

La présente charte s'applique à tous les licenciés du club ainsi qu'aux parents qui devront relayer le contenu à leur enfant. L'adhésion au club vaut pour accord. En cas de non respect, le Conseil d'Administration du SC Gières Basket se réserve le droit de prendre les sanctions nécessaires.

En signant la présente charte, j'autorise le SC Gières Basket à utiliser mon image (ou celle de mon enfant) dans le cadre exclusif de son activité.

Fait à le / /

Signatures, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Licencié(e)

Parents (Pour les mineurs)

Le Président du SC Gières
Georges DIAS DE SOUSA

Lu et approuvé



PIÈCES À FOURNIR AVEC CE DOCUMENT

- Le formulaire de demande de licence FFBB dûment complété (avec ou sans certificat médical en fonction de votre situation),
- 1 photo d'identité récente et petit format,
- 1 enveloppe timbrée et libellée à votre adresse,
- le paiement de l'intégralité de la cotisation (voir plus loin),
- la photocopie d'une pièce d'identité si vous êtes nés en 2000 ou pour une création de licence si vous êtes majeur.

IMPORTANT : CERTIFICAT MÉDICAL

> **Si vous étiez adhérent du SC Gières la saison passée : votre certificat médical est valable 3 ans. Vous devez remplir le questionnaire de santé (page 2 du document FFBB) et le conserver pendant toute la saison.**

Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions, vous n'avez pas de nouveau certificat médical à fournir. Vous devez remplir l'encadré ATTESTATION QUESTIONNAIRE MÉDICAL en page 1 de la demande de licence.

Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions, vous devez nous fournir un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique du basket-ball en compétition (à faire remplir par votre médecin directement sur la demande de licence).

> **Pour les nouveaux adhérents : vous devez nous fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du basket-ball en compétition (à faire remplir par votre médecin directement sur la demande de licence).**

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉRENT

NOM : Prénom :

Date de naissance : / / Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél domicile : Tél Portable :

E-mail : (obligatoire)

Profession ou établissement scolaire fréquenté :

Problèmes médicaux éventuels :

COTISATION 2018-2019

ANNEE NAISSANCE	CATÉGORIES		TARIF LICENCE AVEC ASS. A
	MASCULINS	FEMININS	
2012 et après	U7	U7	135€
2011	U9	U9	
2010			
2009	U11	U11	140€
2008			
2007	U13	U13	145€
2006			
2005			
2004	U15	U15	165€
2003			
2002			
2001			
2000	U20	U20	170,65€
1999			
1998 et avant	SENIORS	SENIORS	171,15€

ASSURANCES

Pour une couverture optimale de nos licenciés et dans un souci de simplification administrative, l'assurance option A proposée par la FFBB est prise en charge par le club et intégrée au coût de la licence. Ainsi, vous devez cocher la case « option A » dans le cadre assurances sur le formulaire de la FFBB. Dans le cas où vous refusez de souscrire à l'assurance fédérale, vous devez nous fournir une attestation d'assurance mais le coût de la cotisation reste inchangé. Pour les adhérents qui ont un emploi, vous pouvez choisir de bénéficier d'options complémentaires (options A+, B ou B+) en cochant les cases correspondantes sur le formulaire FFBB et en réglant au club le montant indiqué dans la dernière colonne du tableau ci-contre.

COÛT DES MUTATIONS

Le coût de l'adhésion (assurance A incluse) est de :

- **185 euros** pour la catégorie **U15**
- **250 euros** pour les catégories **U17, U20 et Seniors**.

Si réinscription en 2019/2020, vous bénéficierez d'une déduction de 20 euros pour les catégories U15 et de 35 euros pour les catégories U17, U20 et Seniors sur le montant de l'adhésion 2019/2020.

TOUT LICENCIÉ DÉJÀ ADHÉRENT AU SC GIÈRES BASKET EN 2017/2018 QUI DÉPOSE SON DOSSIER COMPLET DE RÉINSCRIPTION POUR LA SAISON 2018/2019 AVANT LE 30 AOÛT 2018 BÉNÉFICIE D'UNE REMISE DE 10€ SUR LE MONTANT DE SA COTISATION.

Il est rappelé qu'aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ anticipé de l'adhérent ou pour une arrivée au cours de la saison. Le dossier de demande de licence sera transmis aux instances fédérales une fois que l'intégralité du paiement de la cotisation nous sera parvenue (*possibilité de payer en plusieurs fois, voir ci-dessous*).

MODALITÉS DE PAIEMENT

Espèces

1 chèque

2 chèques

3 chèques

Ordre : « *Sporting Club Giérois* » Mettre le nom de l'adhérent et le mois d'encaissement au dos du chèque

Réduction 30 euros Pass'Région (*fournir un chèque de caution de 30€*) Numéro carte :

Réduction 15 euros Pass'sport collégiens (*à joindre au dossier et/ou fournir un chèque de caution de 15€*)

Coupons ANCV (*à joindre au dossier*) Montant total des coupons :€

Souhaitez-vous obtenir une attestation de paiement ?

Oui

Non

À REMPLIR UNIQUEMENT POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) Monsieur, Madame..... représentant légal de l'enfant..... autorise celui-ci (celle-ci) à participer aux activités de SC Gières Basket pour la saison 2018/2019. Les parents s'engagent à accompagner leur(s) enfant(s) ou à accepter les moyens de transport du club en déchargeant les accompagnateurs de toute responsabilité et en les autorisant à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence. Autorisation parentale selon signature ci-dessous.

Date : / /

Signature :

Père Profession :

Tél. portable :

Mère Profession :

Tél. portable :

Autre personne à contacter NOM : Tél. :

Les mineurs sont sous la responsabilité de l'association exclusivement pendant la durée de la pratique. Un enfant ne peut être laissé seul sans que l'adulte qui l'accompagne, ne se soit, auparavant, assuré de la présence effective sur place d'un responsable du club.